



REPUBLIQUE HELLENIQUE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Initiative Adriatique – Ionienne (IAI)

L'initiative Adriatique – Ionienne (Adriatic-Ionian Initiative, AII) est une forme de coopération informelle entre la Grèce, l'Albanie, la Bosnie – Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Croatie, la Slovénie et l'Italie qui a été instituée en 2000. Elle dispose d'un Secrétariat permanent à Ancône et est gérée par un Comité de hauts fonctionnaires en charge de la coordination des groupes de travail portant sur les petites et moyennes entreprises, les transports, la culture, le tourisme, la coopération entre les universités, l'environnement et la protection contre les incendies. Réuni une fois par an, le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats participants à cette initiative, adopte les lignes directrices et les conclusions.

L'objectif principal de l'IAI est de créer une macrorégion adriatique – ionienne. Par macrorégion européenne (E.U. Macroregion) on entend une région englobant des territoires d'un nombre de pays qui ne sont pas tous nécessairement des Etats membres de l'UE mais qui ont un ou plusieurs éléments en commun ou sont confrontés à des problèmes similaires. Afin de créer une telle macrorégion, les pays doivent soumettre une demande auprès de la Commission européenne dans laquelle ils indiqueront les similarités, les motifs avancés en faveur de la participation de l'UE, la valeur ajoutée géopolitique, la nature des problèmes et l'engagement des pays pour ce qui est des actions à entreprendre pour lutter contre ces problèmes. En cas d'approbation de la demande, la Commission européenne peut élaborer une stratégie y relative et un plan d'action mais aussi octroyer des fonds d'un montant équivalent à ceux alloués par les pays participants.

28.02.2011